Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

———

Séance Publique du 25 juin 2026

———

Objet de la délibération
SUBVENTIONS JEUNES DE MOINS DE 18 ANS - 2026

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Patrick ELIOT , Laurence HERMANN , Pierre-Yves LETELLIER , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sophie LEROUX pouvoir à Clémence PIERRON, Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL.

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Delphine GARDYE désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité **N° 2026.06.005**

Rapporteur : Delphine GARDYE

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 2023, le Conseil Municipal attribue une subvention pour les jeunes adhérents de moins de 18 ans. Le but de cette aide est d'encourager la participation des jeunes aux activités associatives Hennebontaises.

En 2026, cet avantage reste à 8.00 € avec toujours une progression de ce montant de 20 % par tranche, pour les associations utilisant des espaces supérieurs à 750 m². Le nombre de pratiquants est en légère baisse, passant de 2 554 à 2534 jeunes en un an.

Dès le mois d'avril, il a été demandé aux associations de compléter et de retourner un formulaire d'informations mentionnant précisément le nombre de jeunes de moins de 18 ans, à jour de leur cotisation. Le retour de ces fiches permet d'établir le tableau de répartition des subventions ci-joint

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis de la Commission « Culture – Sport – Vie Associative » en date du 11 juin 2026,
Vu tableau de répartition ci-joint,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606005-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **VALIDE** ces propositions de subventions,
- ➔ **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget au compte : 65748

Délibération adoptée à la majorité de 26 voix pour, et 7 n'ayant pas pris part au vote (Xavier POUREAU**,** Guénaëlle LE HIN**,** Stéphanie BROUTEELE**,** Delphine GARDYE**,** Pierre-Yves LE BOUDEC**,** Serge TANGUY**,** Nadia SOUFFOY)**,**

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr